



## Suspension de permis valide ou non

Par **minozon**, le **03/07/2009** à **10:32**

Bonjour,

Je fais l'objet d'un retrait de permis préalable de 3 mois sauf que l'infraction a eut lieu le 16/06/2009 donc je pourrais retrouver mon permis le 16/09/2009 sauf que j'ai rendez-vous au tribunal le 07/10/2009, 19 jours après la restitution ?

Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet ?

Merci !

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/07/2009** à **11:09**

Bonjour,

Quel est le motif de cette rétention administrative de 3 mois ?  
Devez-vous passer une visite médicale ?

Par **minozon**, le **03/07/2009** à **15:01**

Merci de votre réponse.

Oui, je dois passer une visite médicale et mon souci, en plus, est que je suis atteint d'une maladie du foie qui ne pourra pas faire baisser mes gama gt.

PS : je ne bois jamais d'alcool d'habitude et mon taux était de 0,61.

Par **Tisuisse**, le **03/07/2009** à **15:41**

Décidément, pas très précis vos messages.

0,61 quoi ? gramme par litre de sang (prise de sang) ou milligramme par litre d'air expiré (soufflé dans un ethylomètre) ?

Combien même votre période de rétention administrative de 3 mois serait achevée, vous ne pourrez récupérer votre permis que si la commission médicale de la préfecture vous donne un avis favorable. Donc, vous devrez impérativement passer la visite médicale AVANT de pouvoir récupérer votre permis et cette visite DEVRA vous être favorable. Faites attention à cela car, si certaines préfectures convoquent les infractionnistes, d'autres ne font rien et c'est à vous de vous manifester auprès de votre préfecture. Les vacances judiciaires et administratives approchent alors...

Par **minozone**, le **04/07/2009** à **09:43**

Merci de ces quelques éclaircissements sur ce sujet, je vous remercie de vous être penchés sur ma situation.

Cordialement.